

LE COMMERCE DES PRODUITS MÉDICAUX DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

NOTE D'INFORMATION¹

ÉLÉMENTS CLÉS:

- L'Allemagne, les États-Unis et la Suisse fournissent 35% des produits médicaux.²
- La Chine, l'Allemagne et les États-Unis exportent 40% des produits de protection individuelle.
- Au total, les importations et les exportations de produits médicaux ont représenté environ 2 000 milliards de dollars, y compris le commerce intra-UE, soit à peu près 5% de l'ensemble du commerce mondial des marchandises en 2019.
- Les échanges de produits définis comme essentiels et en état de grave pénurie dans le cadre de la crise liée à la COVID-19 se sont élevés à environ 597 milliards de dollars, soit 1,7% de l'ensemble du commerce mondial en 2019.
- Les droits de douane visant certains produits restent très importants. Par exemple, la moyenne des droits appliqués visant le savon pour les mains est de 17%, et certains Membres de l'OMC appliquent des droits qui peuvent aller jusqu'à 65%.
- Le matériel de protection utilisé dans la lutte contre la COVID-19 fait l'objet de droits moyens de 11,5%, qui peuvent atteindre 27% dans certains pays.
- L'OMC a contribué à la libéralisation des échanges de produits médicaux de trois façons principales:
 - l'obtention de résultats dans le cadre des négociations tarifaires prévues à la création de l'OMC en 1995;
 - la conclusion de l'Accord sectoriel plurilatéral relatif aux produits pharmaceutiques ("Accord sur les produits pharmaceutiques") pendant le Cycle d'Uruguay et ses quatre réexamens ultérieurs;
 - l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information en 2015.

1 INTRODUCTION

Du fait de la pandémie de COVID-19, une attention considérable a été portée au commerce des produits médicaux, et tout particulièrement au commerce des produits destinés à la prévention, au

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les valeurs des importations et des exportations figurant dans la présente étude sont calculées au niveau des sous-positions à six chiffres du SH. Ces sous-positions sont susceptibles d'englober des produits à usage non médical.

dépistage et au traitement. La pandémie de COVID-19 a gagné la plupart des pays et territoires, infectant des centaines de milliers de personnes et causant des pertes humaines de plus en plus lourdes. Les gouvernements prennent naturellement des mesures de protection pour endiguer la pandémie du virus. Certaines de ces mesures peuvent avoir des répercussions non voulues sur la circulation des produits médicaux essentiels d'un territoire à un autre.

La présente étude offre un aperçu détaillé du commerce des produits médicaux en général, et des droits imposés sur ces produits, dont beaucoup semblent être en état de grave pénurie à cause de la crise actuelle. La présente note a pour objet de fournir des renseignements factuels sur la manière dont ces produits sont échangés à l'échelle mondiale.

2 PRODUITS CONCERNÉS

Dans l'ensemble, les produits médicaux sont largement disséminés dans différents chapitres de la classification du Système harmonisé (SH). La présente note vise à analyser un ensemble de produits jugés utiles à la prévention et au traitement médical de la COVID-19 en général. Les codes précis des sous-positions à six chiffres du SH sont énumérés à l'annexe 1.³ Ces produits médicaux en rapport avec la COVID-19 sont classés en quatre grands groupes:

1. les médicaments (produits pharmaceutiques) – y compris les médicaments en doses et en vrac;
2. les fournitures médicales – désignent les consommables destinés aux hôpitaux et aux laboratoires (par exemple alcool, seringues, gazes, réactifs, etc.);
3. le matériel médical et les technologies médicales; et
4. les produits de protection individuelle – savon et désinfectant pour les mains, masques faciaux, lunettes de protection.⁴

Il convient de faire observer que la présente note porte uniquement sur la forme finale de ces produits et ne concerne pas les différents produits intermédiaires utilisés dans les chaînes de valeur mondiales au cours de leur production. Les vêtements de protection à usage chirurgical/médical ne sont pas inclus dans l'analyse, car il est impossible de les distinguer des vêtements en général dans la classification du SH.

Un sous-ensemble de produits médicaux a été fréquemment cité par les gouvernements et les organisations internationales, ainsi que dans les bulletins d'information, comme étant disponible en quantités insuffisantes pour lutter contre la COVID-19. Ces produits comprennent: les désinfectants/produits de stérilisation, les masques faciaux, les gants, le savon et le désinfectant pour les mains, les appareils de surveillance et les oxymètres de pouls des patients, les lunettes de protection et les visières de sécurité, les stérilisateur, les seringues, les thermomètres, les appareils de diagnostic par balayage ultrasonique, les ventilateurs et les masques à oxygène, les appareils à rayons X, et d'autres dispositifs tels que les appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information. Le commerce de ces produits représente au total 1,7% du commerce mondial des marchandises.

3 STRUCTURE DES ÉCHANGES

Importations

Les produits médicaux comptent pour environ 5% de l'ensemble du commerce mondial (importations et exportations); plus de la moitié des importations concernent des médicaments

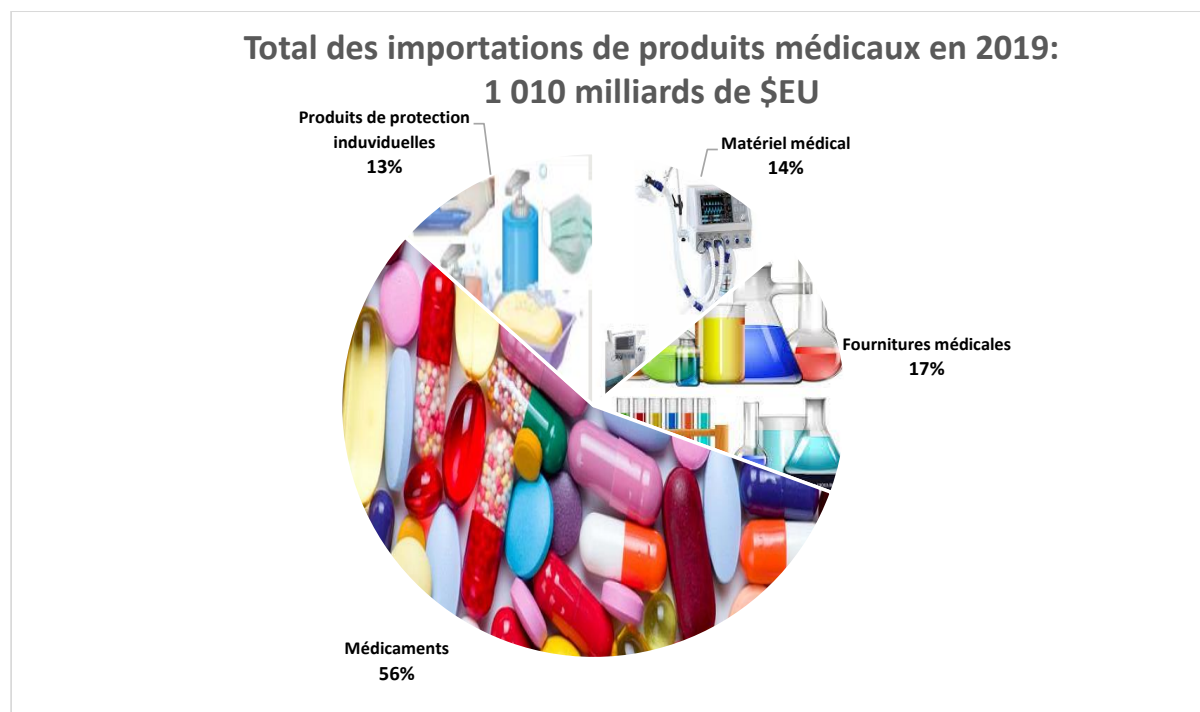
Les importations mondiales de produits médicaux ont totalisé 1 011 milliards de dollars en 2019 (tableau 1), soit une progression de 5% par rapport à 2018. Le commerce de ces produits médicaux,

³ Cette liste et ce classement des produits sont établis par le Secrétariat de l'OMC, en partie sur la base des produits de santé utilisés dans le document de travail de l'Organisation *More Trade for Better Health? International Trade and Tariffs on Health Products* (Matthias Helble, 2012).

⁴ Y compris les produits visés par le Classement de référence dans le SH pour les fournitures médicales liées à la COVID-19, établi par l'OMD (http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/covid_19/hs-classification-reference_fr.pdf?la=fr).

exportations comprises, s'est chiffré à environ 2 000 milliards de dollars et a représenté 5% de l'ensemble du commerce des marchandises en 2019. Comme il ressort du graphique 1, la catégorie la plus importante en valeur était celle des "médicaments", qui représentent 56% de la valeur totale des importations de produits médicaux et devancent nettement la catégorie des "fournitures médicales", dont la part est de 17%. Les parts les plus faibles sont celles du "matériel médical" et des "équipements de protection individuelle", qui s'établissent respectivement à 14% et 13%.

Graphique 1: Importations de produits médicaux, par catégorie de produits (2019)



Source: Secrétariat de l'OMC.

Principaux importateurs: les États-Unis, l'Allemagne et la Chine sont à l'origine de 34% du total des importations mondiales de produits médicaux

Ces trois dernières années, les États-Unis ont été le premier importateur de produits médicaux, représentant 19% du total des importations mondiales en 2019. Le classement et les parts sont restés stables pendant la période 2017-2019. Comme indiqué dans le tableau 1, la part de l'Allemagne s'est établie à 9%, devant la Chine et la Belgique (6%). Les autres pays comptant parmi les dix principaux importateurs sont les Pays-Bas, le Japon, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et la Suisse.

En ce qui concerne l'importance relative des produits médicaux au regard du total des importations de chaque pays, en Belgique et en Suisse, ces produits représentent environ 13% du total des importations. Parmi les 10 principaux importateurs, cette part est la plus faible en Chine, où les produits médicaux constituent 3% du total des importations. À l'exception de la Chine, les parts des Membres figurant au nombre des dix principaux importateurs sont toutes supérieures à la moyenne mondiale, qui est de 6%.

Tableau 1: Les dix principaux importateurs de produits médicaux, 2019

Pays	Total des importations		Part des importations mondiales de produits médicaux (%)	Part du total des importations de produits médicaux (%)			
	Valeur (milliards de \$)	Part des importations, tous produits confondus (%)		Matériel médical	Fournitures médicales	Médicaments	Produits de protection individuelle
Monde	1 011,3	6	100	14	17	56	13
1. États-Unis	193,1	8	19	16	16	59	10
2. Allemagne	86,7	7	9	12	18	57	13
3. Chine	65,0	3	6	23	15	46	16
4. Belgique	56,6	13	6	8	12	75	5
5. Pays-Bas	52,7	8	5	16	20	55	8
6. Japon	44,8	6	4	16	16	56	13
7. Royaume-Uni	41,1	6	4	11	15	62	12
8. France	40,5	6	4	12	20	53	15
9. Italie	37,1	8	4	9	15	66	9
10 Suisse	36,9	13	4	6	9	80	5

Source: Secrétariat de l'OMC.

Les produits de protection individuelle représentent 13% des importations de produits médicaux

La valeur des importations de produits de protection individuelle (savon et désinfectant pour les mains, masques faciaux, et lunettes de protection) s'est établie à 135 milliards de dollars en 2019. Les États-Unis, suivis de l'Allemagne, sont les plus grands importateurs; pris ensemble, ils comptent pour plus de 22% du total des importations mondiales de ces produits.

Les États-Unis et l'Allemagne sont les premiers partenaires commerciaux bilatéraux pour les produits médicaux; ils sont tous deux les principaux fournisseurs de la Chine

Les États-Unis, l'Allemagne et la Chine ont constamment figuré parmi les trois principaux importateurs pendant les années 2017 à 2019, et leur classement n'a pas changé au cours des trois dernières années. Ces trois Membres ont été à l'origine d'un tiers des importations mondiales en 2019. Les cinq premiers pays partenaires desquels proviennent leurs importations sont énumérés dans le tableau 2, ainsi que la valeur des importations et la part de marché.

Les États-Unis ont importé des produits médicaux principalement depuis l'Irlande, l'Allemagne, la Suisse, la Chine et le Mexique. Pris ensemble, ces cinq Membres ont représenté plus de la moitié de l'ensemble des importations de produits médicaux effectuées par les États-Unis, où l'Irlande détient une part de marché de 17%, et le Mexique, de 6%.

Tableau 2. Les cinq premiers partenaires des trois principaux importateurs de produits médicaux

Importateur	Partenaire	Valeur des importations (millions de \$EU)				Part (%)
		2017	2018	2019	Moyenne	
États-Unis	1. Irlande	25 973	29 070	28 750	27 931	17
	2. Allemagne	16 455	20 160	22 390	19 668	12
	3. Suisse	13 162	15 560	17 163	15 295	9
	4. Chine	12 499	13 921	14 182	13 534	8
	5. Mexique	9 124	9 747	10 783	9 885	6
Allemagne	1. Pays-Bas	11 356	11 804	15 863	13 008	16
	2. États-Unis	13 067	12 604	8 004	11 225	14
	3. Suisse	10 016	11 329	7 987	9 777	12
	4. Irlande	4 471	5 236	4 764	4 824	6
	5. Belgique	3 291	3 335	7 207	4 611	6
Chine	1. Allemagne	9 582	9 792	11 918	10 430	20
	2. États-Unis	8 685	10 483	10 259	9 809	19
	3. Japon	4 974	5 615	5 659	5 416	10
	4. France	2 894	2 864	3 338	3 032	6
	5. Italie	2 146	2 152	2 309	2 203	4

Source: Secrétariat de l'OMC.

L'Allemagne importe des produits médicaux essentiellement depuis d'autres pays européens, exception faite des États-Unis qui représentent 14% de ses importations. Au total, ces cinq premiers partenaires sont à l'origine de 54% des importations allemandes de produits médicaux.

Les importations de la Chine proviennent principalement de l'Allemagne (avec une part de 20%), suivie des États-Unis (avec une part de 19%). Les parts relatives ont évolué depuis 2018, année où les États-Unis étaient le plus grand exportateur de produits destinés à la Chine. En 2019, la Chine a importé environ 10% de produits médicaux depuis le Japon.

Exportations

L'Allemagne, les États-Unis et la Suisse fournissent au monde 35% des produits médicaux; les 10 principaux exportateurs comptent pour près des trois quarts des exportations mondiales

Les exportations mondiales de produits médicaux ont progressé de 9% en 2018 et de 6% en 2019, passant de 859 milliards de dollars en 2017 à environ 995,8 milliards de dollars au total en 2019 (tableau 3). L'Allemagne est le premier exportateur, détenant une part de 14%. Les dix principaux exportateurs comptent pour près des trois quarts des exportations mondiales. La répartition est plus concentrée que dans le cas des importations, où les dix principaux importateurs représentent seulement 65% du marché.

Bien qu'elle ne figure pas parmi les dix principaux importateurs, l'Irlande est le sixième plus grand exportateur, détenant une part de 7% des exportations. Les exportations de produits médicaux de l'Irlande et de la Suisse ont respectivement atteint 38% et 29% du total de leurs exportations de marchandises, ce qui fait ressortir l'importance que ces produits revêtent pour leur économie. Par comparaison, les exportations de produits médicaux sont inférieures à 2% en Chine.

Tableau 3. Les dix principaux exportateurs de produits médicaux en 2019

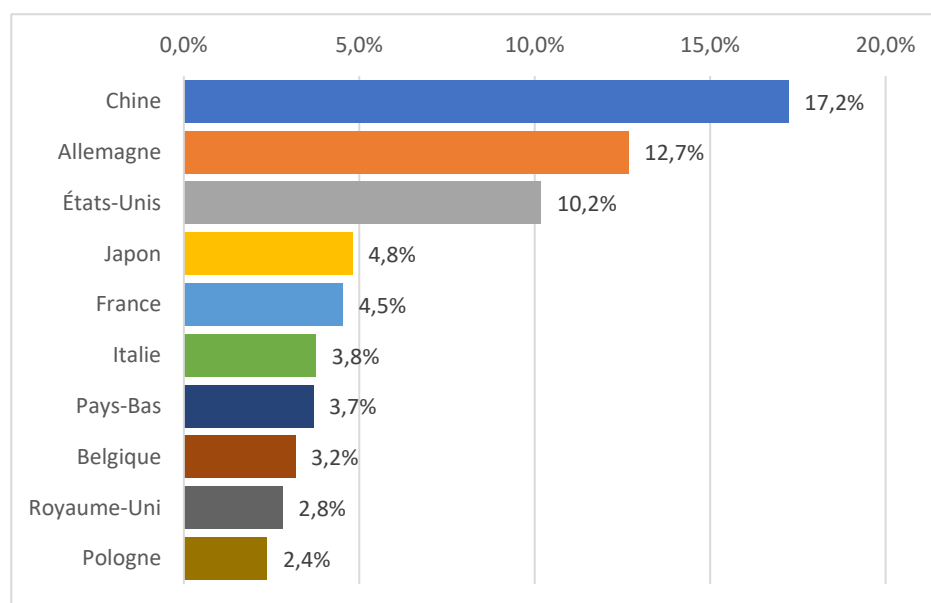
Pays	Total des exportations		Part des exportations mondiales de produits médicaux (%)	Part du total des exportations de produits médicaux (%)			
	Valeur (milliards de \$)	Part des exportations, tous produits confondus (%)		Matériel médical	Fournitures médicales	Médicaments	Produits de protection individuelle
Monde	995,8	6	100	14	17	55	14
Allemagne	136,2	9	14	15	15	57	13
États-Unis	116,6	7	12	25	29	35	12
Suisse	89,9	29	9	5	5	88	2
Pays-Bas	73,1	10	7	17	18	58	7
Belgique	65,8	15	7	7	12	74	6
Irlande	65,3	38	7	5	20	71	4
Chine	51,6	2	5	19	22	10	49
France	49,9	9	5	9	14	65	13
Italie	42,9	8	4	6	7	75	12
Royaume-Uni	38,2	8	4	11	15	64	10

Source: Secrétariat de l'OMC.

Au total, 40% des exportations de produits de protection individuelle proviennent de la Chine, de l'Allemagne et des États-Unis

La valeur totale des exportations de produits de protection, y compris les masques faciaux, le savon et le désinfectant pour les mains et les lunettes de protection, a été évaluée à 135 milliards de dollars en moyenne pour la période 2017-2019. Environ 17%, soit 23 milliards de dollars, de ces produits provenaient de la Chine, le premier exportateur, suivie de l'Allemagne et des États-Unis (voir le graphique 2). Ces trois exportateurs représentent plus de 40% des exportations mondiales de matériel de protection.

Graphique 2: Part des dix principaux exportateurs de produits de protection individuelle



Source: Secrétariat de l'OMC.

La Chine est le premier exportateur de masques faciaux, avec une part de 25%

La Chine a fourni 25% des exportations mondiales de masques faciaux en 2019; à eux trois, la Chine, l'Allemagne et les États-Unis assurent près de la moitié des approvisionnements mondiaux en masques faciaux.

À l'échelle mondiale, Singapour, les États-Unis, les Pays-Bas et la Chine exportent plus de la moitié des ventilateurs

Les appareils respiratoires, y compris les ventilateurs, sont fournis par un petit nombre de Membres; il s'agit notamment de Singapour, qui détient une part de marché de 18%, suivie des États-Unis avec 16%, des Pays-Bas avec 10%, et de la Chine avec 10%.

4 DROITS NPF APPLIQUÉS

La moyenne des droits appliqués visant les produits médicaux s'établit à 4,8%

Les statistiques tarifaires font apparaître que les droits NPF (nation la plus favorisée) appliqués moyens visant les produits médicaux en rapport avec la COVID-19 sont d'environ 4,8% pour les Membres de l'OMC, sur la base des données disponibles les plus récentes (annexe 2) notifiées par les Membres.⁵ Ce taux est inférieur à la moyenne la plus récente des droits appliqués pour l'ensemble des produits non agricoles, qui est de 7,6%.⁶

Plus de la moitié des Membres appliquent des droits inférieurs à 5%

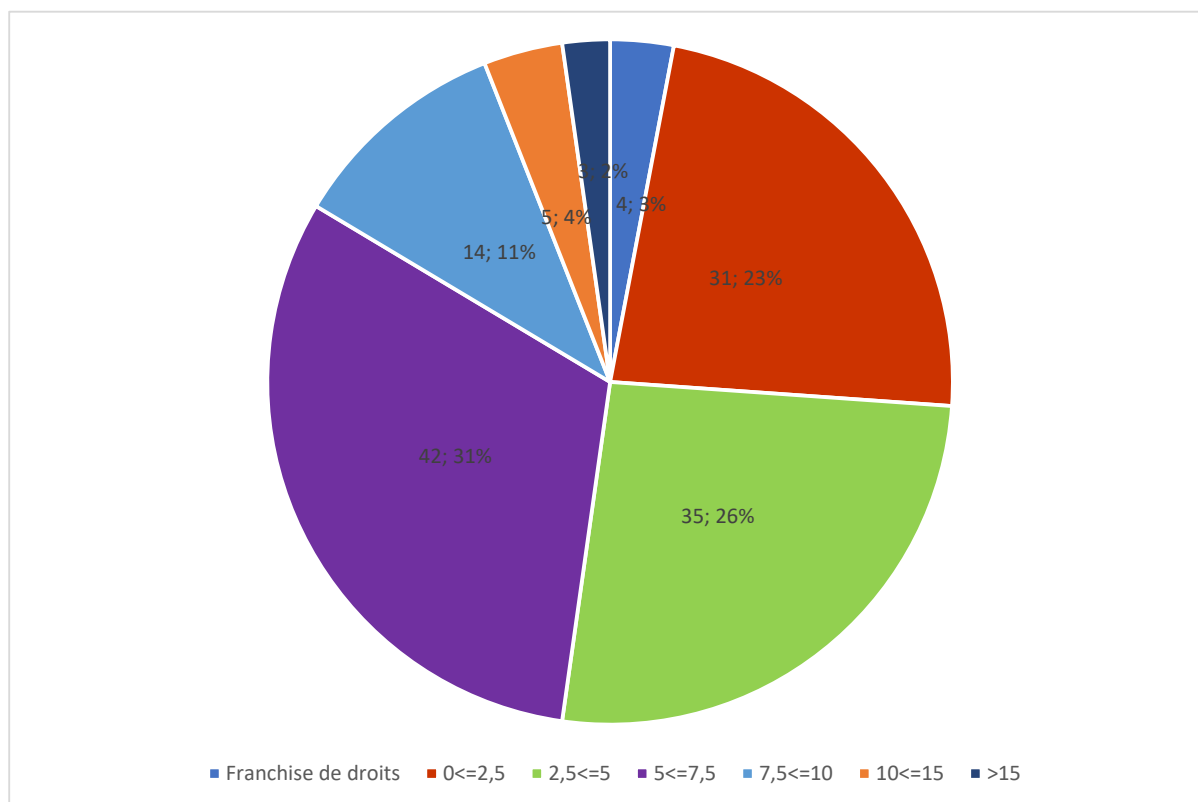
La distribution de fréquence (exprimée en nombre de Membres) des moyennes des droits NPF appliqués pour l'ensemble des produits médicaux est illustrée dans le graphique 3 et le tableau 4. Il ressort des statistiques que plus de la moitié des Membres (70 des 134 Membres, ou 52%) imposent des droits NPF de 5% ou moins. Parmi eux, quatre Membres ne perçoivent aucun droit sur l'ensemble des produits médicaux (c'est-à-dire que ces produits essentiels sont admis en franchise de droits). Il s'agit de Hong Kong, Chine; de l'Islande; de Macao, Chine; et de Singapour. Dans 31 Membres

⁵ L'Union européenne est comptée comme un seul Membre, et les données pour 2019 figurant dans le présent rapport concernent l'UE-28. Des équivalents *ad valorem* sont utilisés dans le cas des droits non *ad valorem*.

⁶ Profils tarifaires dans le monde 2019, calculs effectués à partir du tableau récapitulatif relatif aux produits non agricoles.

(23%), la moyenne des droits est comprise entre 0 et 2,5%, et dans 35 Membres (26%), entre 2,5% et 5%.

Graphique 3: Nombre de Membres par fourchette des droits NPF appliqués moyens (nombre, pourcentage)



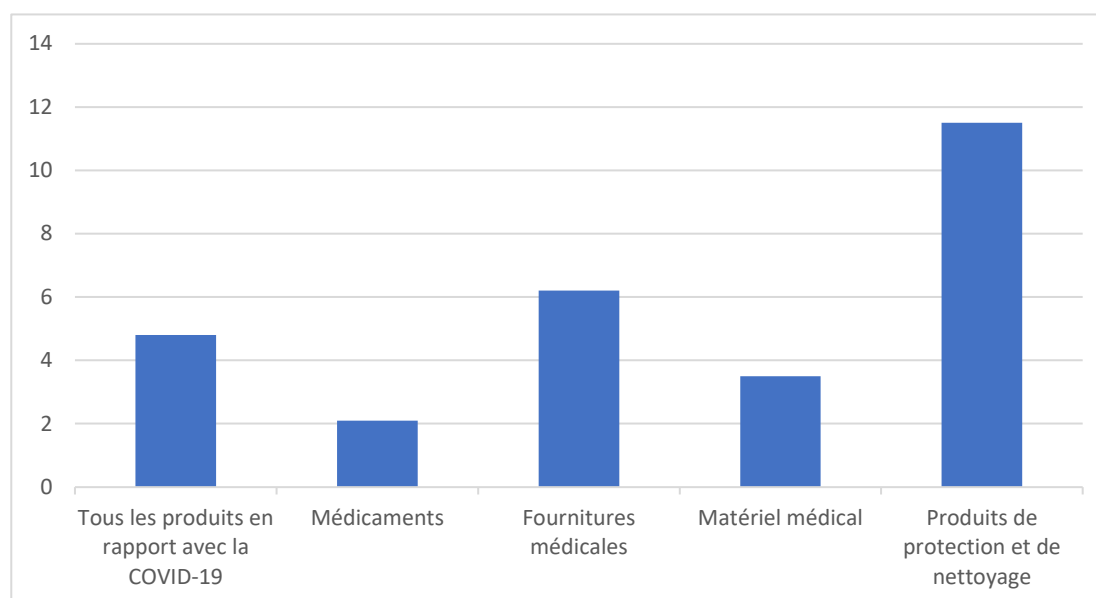
Source: Secrétariat de l'OMC.

En Chine, où le virus de la COVID-19 a été détecté pour la première fois, la moyenne des droits NPF appliqués est de 4,5%, un taux légèrement inférieur à la moyenne mondiale. La République de Corée (le deuxième pays asiatique le plus touché du point de vue du nombre de cas confirmés) applique des droits de 5,9% en moyenne. Les membres de l'Union européenne appliquent le tarif extérieur commun de l'UE, qui s'établit en moyenne à 1,5%, et la Suisse impose un droit appliqué moyen de 0,7%.⁷ D'après des données statistiques comparables, le taux de droit appliqué imposé par les États-Unis est de 0,9%.

Le graphique 4 fait apparaître que le niveau des droits appliqués visant l'ensemble de produits utiles à la prévention et au traitement médical de la COVID-19 varie de façon importante selon la catégorie de produits. Les moyennes globales par groupe de produits vont d'environ 2,1% pour les médicaments à 11,5% pour les produits de protection individuelle.

⁷ Le Royaume-Uni continue d'appliquer le tarif extérieur commun de l'UE pendant la période de transition.

Graphique 4: Moyennes des droits NPF appliqués pour les différentes catégories de produits médicaux



Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau 4: Nombre de Membres de l'OMC par fourchette de droits NPF moyens; et moyenne des droits NPF

Fourchette tarifaire	Tous les produits	Médicaments	Fournitures médicales	Matériel médical	Produits de protection individuelle
Franchise de droits	4	72	6	19	5
0 <= 2,5	31	21	20	51	5
2,5 <= 5,0	35	18	34	18	19
5,0 <= 7,5	42	9	42	28	19
7,5 <= 10	14	11	15	15	9
10 <= 15	5	3	11	2	30
> 15	3	0	6	1	47
MOYENNE DES DROITS NPF	4,8%	2,1%	6,2%	3,4%	11,5%

Source: Secrétariat de l'OMC.

Le taux moyen des droits NPF appliqués pour les médicaments, qui est de 2,1%, est le plus bas des taux auxquels sont soumises les différentes catégories de produits médicaux. Plus de la moitié des Membres ne prélèvent pas de droits sur les médicaments. Trente-neuf Membres imposent des droits égaux ou inférieurs à 5%, et aucun Membre ne perçoit de droits supérieurs à 15%.

Il convient de noter que, lors des négociations du Cycle d'Uruguay, certains Membres sont convenus de mener une initiative sectorielle plurilatérale dite "zéro pour zéro" à l'égard des produits pharmaceutiques.⁸ Il s'agit de l'Accord de l'OMC de 1994 sur les produits pharmaceutiques, ou "Accord sur les produits pharmaceutiques". Les parties actuelles à cet accord comprennent le Canada; les États-Unis; le Japon; Macao, Chine; la Norvège; la Suisse; et l'Union européenne. L'Accord vise les produits pharmaceutiques, y compris les principes actifs portant les dénominations communes internationales (DCI) définies par l'OMS et les autres substances utilisées dans la fabrication de ces produits.

⁸ https://www.wto.org/gatt_docs/English/SULPDF/91770009.pdf.

La moyenne des droits appliqués visant le matériel médical, y compris les produits concernés par l'élargissement de l'ATI, s'établit à 3,4%

Les droits NPF appliqués visant le matériel médical sont de 3,4% en moyenne. Le matériel médical présente des niveaux de complexité variables, allant des microscopes aux scanners à ultrasons, et il comprend les ventilateurs. Dix-neuf Membres accordent un accès en franchise de droits pour le matériel médical; en outre, la moitié des Membres de l'OMC impose des droits égaux ou inférieurs à 5%. Trois Membres appliquent au matériel médical des droits supérieurs à 10%.

Le matériel médical est un autre domaine dans lequel l'OMC est parvenue à assurer une certaine libéralisation des échanges. Quarante-vingt % du matériel médical relevant de cette catégorie est concerné par l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI élargi).⁹ L'ATI élargi éliminera, d'ici à 2023, les droits frappant les importations de matériel médical à forte intensité technologique, et il abaissera le coût de ces importations.¹⁰ La moyenne des droits NPF appliqués visant l'ensemble du matériel médical imposés par tous les participants à l'élargissement de l'ATI est de 0,4%, contre 4,1% pour les Membres qui ne prennent pas part à cette initiative.

Les ventilateurs, qui ne sont disponibles en quantités suffisantes dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, ne sont pas visés par l'ATI ni par l'ATI élargi. La moyenne mondiale des droits frappant ces produits est de 3,3%, mais certains Membres appliquent des taux plus élevés. Parmi les pays d'Amérique latine, le Brésil, l'Argentine et le Venezuela appliquent des droits d'importation de 14%. Parmi les économies asiatiques, l'Inde prélève des droits de 10% sur les ventilateurs, tandis qu'en Chine, ce taux est de 4%. Soixante-sept Membres accordent la franchise de droits pour les ventilateurs, y compris l'UE, les États-Unis, la République de Corée et la Suisse.

Des droits relativement élevés de 6,2% sur les intrants et le matériel des hôpitaux et des laboratoires

Le taux moyen des droits NPF appliqués visant les fournitures médicales est de 6,2%, soit le plus élevé des taux auxquels sont soumises les catégories de produits médicaux concernées par la présente analyse.

Des droits d'environ 11,5% sur les produits de protection individuelle en rapport avec la COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé recommande de se laver régulièrement les mains avec du savon et de l'eau, ou d'utiliser des désinfectants pour les mains, afin de les désinfecter et de stopper la propagation du virus. Le matériel de protection comprend les fournitures liées à la prévention telles que le savon et le désinfectant pour les mains, les gants, et les masques faciaux. La moyenne des droits appliqués pour ces fournitures médicales de protection est de 11,5%, un taux plus de cinq fois supérieur à celui visant les médicaments.

Les droits frappant les produits de protection individuelle varient considérablement d'un Membre à un autre. Vingt-neuf Membres appliquent à ces produits des droits moyens égaux ou inférieurs à 5%, mais 47 Membres leur appliquent des droits moyens d'au moins 15%.

La moyenne mondiale des droits appliqués visant le savon pour les mains est de 17%. Soixante-douze Membres appliquent des droits supérieurs à 15%. Certains droits pourraient atteindre 50% (Dominique) ou 56,7% (Égypte).

Les désinfectants pour les mains sont soumis à des droits moyens de 5%. Quatre Membres, à savoir Djibouti, le Bangladesh, les Tonga et la Mauritanie, appliquent des droits supérieurs à 10%. Un tiers

⁹ L'Accord sur les technologies de l'information (ATI) a été conclu en 1996; en vertu de cet accord, 82 Membres ont éliminé les droits frappant la plupart des produits des technologies de l'information (TI). En 2015, certaines parties à l'ATI sont convenues d'élargir l'Accord; son champ d'application a été étendu à des produits supplémentaires, y compris le matériel médical. L'ATI initial visait aussi en partie quelques sous-positions du SH relatives au matériel médical.

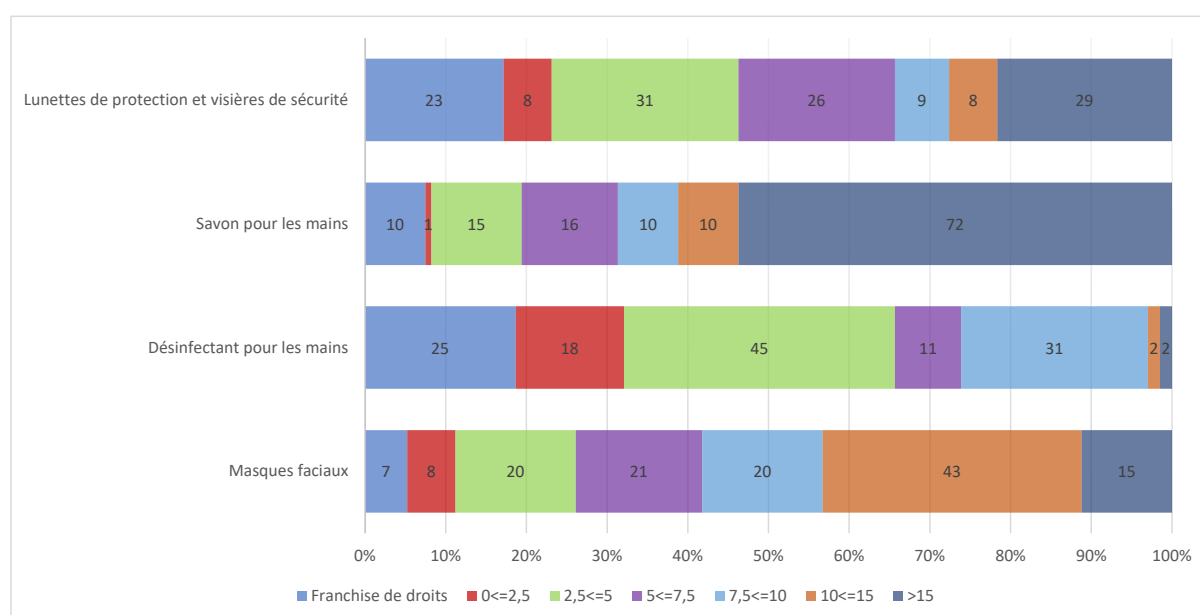
¹⁰ L'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information concerne les Membres suivants: Albanie; Australie; Canada; Chine; Colombie; Costa Rica; États-Unis; Géorgie; Guatemala; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Macao, Chine; Malaisie; Maurice; Monténégro; Norvège; Nouvelle-Zélande; Philippines; République de Corée; Singapour; Suisse; Taïpei chinois; Thaïlande; et Union européenne.

de l'ensemble des Membres de l'OMC applique aux désinfectants pour les mains des droits compris dans une fourchette allant de 2,5% à 5% – des taux sensiblement inférieurs à ceux visant le savon.

Les masques faciaux sont d'autres produits de protection individuelle essentiels ; la moyenne des droits NPF appliqués les visant s'établit à 9,1%. Cinq pays d'Amérique latine (l'Équateur, la Bolivie, le Venezuela, le Brésil et l'Argentine) prélèvent les droits les plus élevés sur les masques faciaux. La moyenne des droits appliqués est de 19% en Équateur, les produits relevant de certaines lignes étant soumis à un droit de 55%. La Bolivie et le Venezuela ont des droits appliqués moyens de 20%, tandis que le Brésil et l'Argentine prélèvent des droits moyens de 17%. Quinze Membres maintiennent des droits NPF appliqués supérieurs à 15%. Près d'un tiers de tous les Membres de l'OMC appliquent des droits compris entre 10 et 15%.

S'agissant des lunettes de protection et des visières de sécurité, le graphique 5 fait apparaître qu'un plus grand nombre de Membres ne perçoivent aucun droit (23 accordent la franchise de droits, contre 7 dans le cas des masques faciaux). Il en ressort aussi que de nombreux Membres (29) prélèvent des droits supérieurs à 15%. L'Équateur et la Jordanie ont les droits appliqués les plus élevés pour les lunettes de protection, avec un taux est de 30%. Dans près de la moitié des Membres, ce produit est passible de droits, mais à un taux inférieur ou égal à 7,5%.

Graphique 5: Nombre de Membres par fourchette moyenne des droits appliqués



Source: Secrétariat de l'OMC.

5 DROITS CONSOLIDÉS

Plus de 75% des droits ont été consolidés

En moyenne, les Membres de l'OMC se sont engagés à ne pas relever au-dessus d'un plafond fixe (c'est-à-dire un taux de droit consolidé) leurs droits appliqués pour plus de trois produits médicaux sur quatre. La portée des consolidations ne varie pas de façon importante d'un groupe de produits à un autre; elle est comprise entre 75% et 82%¹¹ (graphique 6).

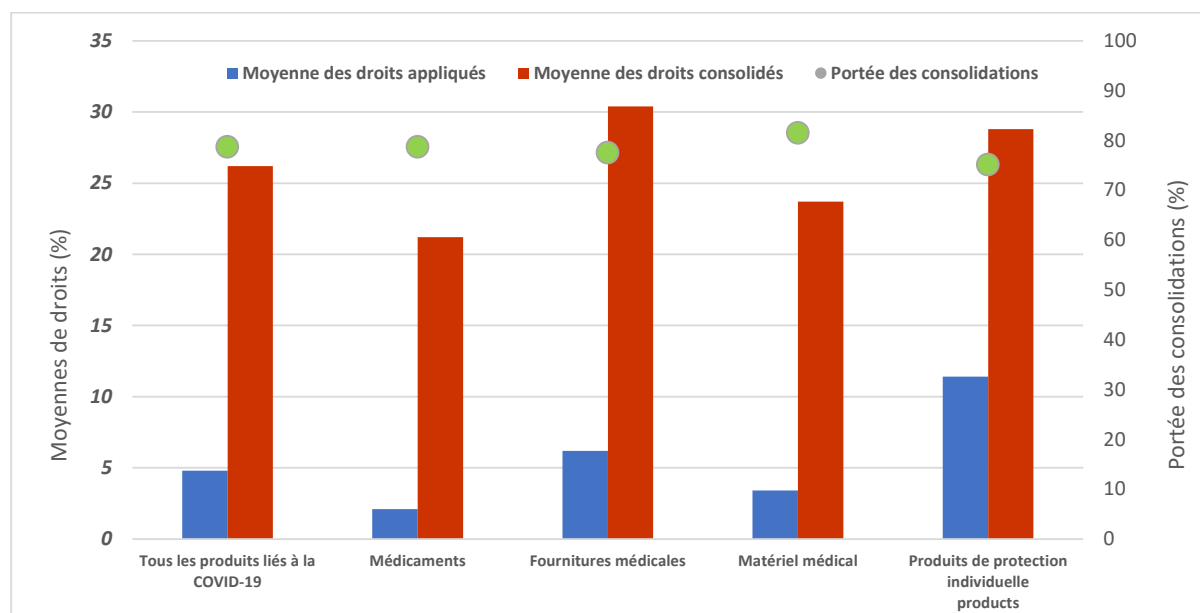
Un écart marqué entre les droits NPF consolidés et appliqués

Le graphique 6 donne une indication quant à la mesure moyenne dans laquelle les Membres de l'OMC pourraient abaisser leurs plafonds d'engagement avant d'atteindre leurs niveaux appliqués. D'une manière générale, il existe une marge de manœuvre notable (dilution), la moyenne des taux consolidés étant cinq fois supérieure à celle des taux appliqués. En points de pourcentage, il serait

¹¹ La portée des consolidations est la part des sous-positions d'un groupe de produits qui sont consolidées. Les sous-positions partiellement consolidées sont prises en compte au prorata.

possible d'abaisser le plafond des droits consolidés de quelque 17 points de pourcentage dans chaque catégorie avant d'atteindre le taux moyen des droits NPF appliqués.

Graphique 6: Moyennes des droits NPF appliqués et consolidés; portée des consolidations (%)



Source: Secrétariat de l'OMC.

Seuls deux Membres (Hong Kong, Chine et Macao, Chine) ont consolidé à des taux nuls leurs droits s'appliquant à l'ensemble des produits médicaux. Vingt-neuf Membres prélèvent des droits consolidés moyens de 50% ou plus. Tous les Membres de l'OMC ont inscrit dans leurs listes tarifaires des engagements concernant au moins un produit médical. Bien que les Membres soient beaucoup plus nombreux à avoir consolidé à des taux nuls les droits frappant les catégories des "médicaments", on compte aussi plus de 20 Membres qui n'ont pas pris d'engagements de consolidation à l'égard de cette catégorie de produits (tableau 5).

Tableau 5: Nombre de Membres de l'OMC par fourchette moyenne des droits consolidés

Fourchettes moyennes des droits	Tous les produits médicaux	Médicaments	Fournitures médicales	Matériel médical	Produits de protection individuelle
Franchise de droits	2	26	2	10	2
0-5	19	16	12	27	9
5-10	16	4	16	11	15
10-20	22	19	22	21	30
20-30	19	13	16	14	18
30-50	25	27	25	29	31
>50	32	7	42	9	14
Pas de consolidation	0	23	0	14	16

Source: Secrétariat de l'OMC.

Sources des données:

- OMC, base de données intégrée et base de données des listes tarifaires codifiées.
- Profils tarifaires dans le monde 2019.
- Base de données COMTRADE de l'ONU.
- Trade Data Monitor pour les premières estimations fondées sur les statistiques commerciales de 2019. Data.wto.org pour les données relatives à la balance commerciale pour les produits manufacturés.

ANNEXE 1: LISTE DES PRODUITS MÉDICAUX¹²

Médicaments (produits pharmaceutiques)

SH 2017	Désignation succincte du produit	ATI élargi	Accord sur les produits pharmaceutiques	OMD
300213	Produits immunologiques, non mélangés ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300214	Produits immunologiques, mélangés ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300215	Produits immunologiques, ... conditionnés pour la vente au détail		X	X
300219	Produits immunologiques, n.d.a.		X	
300220	Vaccins pour la médecine humaine		X	
300310	Médicaments contenant des pénicillines ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300320	Médicaments contenant des antibiotiques ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300331	Médicaments contenant de l'insuline ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300339	Médicaments contenant des hormones ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300341	Médicaments contenant de l'éphédrine ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300342	Médicaments contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300343	Médicaments contenant de la noréphédrine ou ses sels ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300349	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300360	Médicaments contenant l'un des principes actifs antipaludiques suivants: ... non conditionnés pour la vente au détail		X	
300390	Médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, non conditionnés pour la vente au détail		X	
300410	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300420	Médicaments contenant des antibiotiques ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300431	Médicaments contenant de l'insuline mais pas d'antibiotiques ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300432	Médicaments contenant des hormones corticostéroïdes ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300439	Médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300441	Médicaments contenant de l'éphédrine ou ses sels ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300442	Médicaments contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300443	Médicaments contenant de la noréphédrine ou ses sels ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300449	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300450	Médicaments contenant des provitamines, des vitamines ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300460	Médicaments contenant l'un des principes actifs antipaludiques suivants ... conditionnés pour la vente au détail		X	
300490	Médicaments constitués par des produits mélangés ou non mélangés ... conditionnés pour la vente au détail		X	X

¹² Dans les colonnes "ATI élargi", "Accord sur les produits pharmaceutiques" et "OMD", il est indiqué si les codes du SH sont aussi inclus dans la version élargie de l'ATI, l'Accord sur les produits pharmaceutiques, ou le Classement de référence dans le SH pour les fournitures médicales liées à la COVID-19 établi par l'OMD.

Fournitures médicales

SH 2017	Désignation succincte du produit	ATI élargi	Accord sur les produits pharmaceutiques	OMD
220710	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique acquis $\geq 80\%$			X
284700	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée			X
300120	Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, à usages opothérapeutiques		X	
300190	Glandes et autres organes à usages opothérapeutiques, à l'état desséché; héparine et ses sels, ...		X	
300212	Antisérums et autres fractions du sang		X	
300290	Sang humain; sang animal ...; toxines, cultures de micro-organismes et produits similaires		X	
300510	Pansements adhésifs et autres articles ... conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires		X	
300590	Ouates, gazes, bandes et articles analogues conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires		X	X
300610	Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales		X	
300620	Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins		X	
300630	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur les patients		X	
300650	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence		X	
300670	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire ...		X	
340212	Agents de surface organiques cationiques			
340213	Agents de surface organiques non ioniques			
350400	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, n.d.a.; ...			
350790	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a.			
370110	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour rayons X			
370210	Pellicules photographiques non impressionnées, en rouleaux, pour rayons X			
380894	Désinfectants, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail			X
382100	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes			
382200	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, et matériaux de référence certifiés			X
392620	Vêtements et accessoires du vêtement obtenus par piqûre ou collage de feuilles de matières plastiques			X
401490	Articles d'hygiène ou de pharmacie			
401511	Gants pour chirurgie, en caoutchouc vulcanisé			X
401519	Gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé			X
701710	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, en quartz ou en autre silice fondus			
701720	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par Kelvin entre 0 °C et 300 °C			
701790	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie n.d.a.			
901831	Seringues, avec ou sans aiguilles, pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire			X
901832	Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures, pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire			X
901839	Aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire			X

Matériel médical

SH 2017	Désignation succincte du produit	ATI élargi	Accord sur les produits pharmaceutiques	OMD
841920	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires			X
901050	Appareils et matériel ...; négatoscopes	X		
901110	Microscopes optiques stéréoscopiques	X		
901180	Microscopes optiques	X		
901811	Électrocardiographes	X		
901812	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	X		
901813	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	X		
901814	Appareils de scintigraphie			
901819	Autres appareils d'électrodiagnostic	X		X
901820	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire	X		
901890	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie ou l'art vétérinaire, n.d.a.	X		X
901920	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire			X
902150	Stimulateurs cardiaques	X		
902212	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	X		X
902214	Appareils à rayons X à usage médical, chirurgical ou vétérinaire	X		
902219	Appareils à rayons X	X		
902221	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	X		
902229	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, n.d.a.	X		
902230	Tubes à rayons X	X		
902290	Dispositifs générateurs de rayons X, générateurs de tension, pupitres de commande, écrans, ...	X		
902511	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments			X
902519	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments	X		X
902780	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, ou pour essais de viscosité ...	X		X
903020	Oscilloscopes et oscillographes	X		
940290	Tables d'opération, tables d'examen, et autre mobilier pour la médecine, l'art dentaire, la chirurgie ou l'art vétérinaire			

Produits de protection individuelle

SH 2017	Désignation succincte du produit	ATI élargi	Accord sur les produits pharmaceutiques	OMD
340111	Savon pour les mains			
340130	Savon pour les mains			
340220	Autres produits de nettoyage			
382499	Désinfectant pour les mains			
392690	Masques			
630790	Masques			X
900490	Lunettes de protection et visières de sécurité			X
902000	Masques			X

**ANNEXE 2: MOYENNES LES PLUS RÉCENTES DES DROITS NPF APPLIQUÉS (%)
POUR LES PRODUITS MÉDICAUX**

Membre de l'OMC	Tous les produits	Médicaments	Fournitures médicales	Matériel médical	Produits de protection individuelle
Ensemble des Membres de l'OMC	4,8	2,1	6,2	3,5	11,5
Afrique du Sud	2,7	0,0	5,1	0,0	10,8
Albanie	0,6	0,0	1,0	0,0	3,3
Angola	1,8	0,0	1,2	0,4	14,4
Antigua-et-Barbuda	7,0	4,8	5,2	8,6	14,5
Arabie saoudite	4,1	0,0	4,5	4,6	8,7
Argentine	9,9	7,7	11,4	8,4	16,5
Arménie	3,2	0,3	6,9	1,6	2,8
Australie	1,5	0,3	2,7	0,4	3,9
Bahreïn, Royaume de	2,8	0,0	3,1	4,7	5,3
Bangladesh	5,8	3,2	7,9	1,6	19,8
Barbade	8,1	5,3	7,4	8,6	14,4
Belize	7,0	1,5	8,3	8,6	14,8
Bénin	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Bolivie, État plurinational de	7,5	5,7	8,7	5,4	15,3
Botswana	2,7	0,0	5,1	0,0	10,8
Brésil	9,8	7,8	11,0	8,4	16,6
Brunéi Darussalam	0,2	0,0	0,0	0,2	1,7
Burkina Faso	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Burundi	2,6	0,0	2,8	0,9	15,3
Cabo Verde	3,2	1,1	2,9	0,4	20,5
Cambodge	3,6	0,0	4,2	5,2	8,6
Cameroun	6,6	0,8	7,7	6,8	20,5
Canada	2,4	0,0	5,7	0,1	4,3
Chili	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Chine	4,5	2,1	7,4	2,5	7,2
Colombie	4,7	5,7	5,4	0,7	10,8
Congo	8,7	5,0	9,1	6,8	20,8
Corée, République de	5,9	6,9	8,1	1,5	7,1
Costa Rica	1,9	1,7	2,1	0,1	7,6
Côte d'Ivoire	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Cuba	7,8	0,8	8,7	10,4	19,6
Djibouti	20,0	8,0	19,9	26,0	26,0
Dominique	7,0	0,0	5,2	7,6	25,8
Égypte	5,8	1,5	5,1	4,2	27,6
El Salvador	2,5	2,2	3,4	0,1	7,0
Émirats arabes unis	3,1	0,0	3,1	4,6	5,0
Équateur	5,4	3,5	5,8	2,5	18,5
Eswatini	2,7	0,0	5,1	0,0	10,8
États-Unis	0,9	0,0	2,0	0,1	2,1
Fédération de Russie	3,2	2,3	4,8	1,8	4,7
Fidji	14,8	0,0	36,1	1,7	18,5
Gabon	5,6	0,0	6,6	3,0	21,0
Gambie	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Géorgie	0,7	0,0	0,9	0,0	3,5
Ghana	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Grenade	7,5	4,3	5,7	8,6	17,4
Guatemala	2,8	3,3	3,5	0,1	7,0
Guinée	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Guinée-Bissau	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Guyana	8,3	5,3	8,1	8,6	14,0
Haïti	2,6	0,0	1,6	1,6	14,6
Honduras	1,8	0,9	2,7	0,1	7,0
Hong Kong, Chine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Îles Salomon	16,9	5,0	30,7	9,8	9,4
Inde	11,6	10,0	15,0	9,0	12,0
Indonésie	5,2	3,8	5,5	4,5	10,5
Islande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Israël	1,7	2,3	1,8	1,1	1,4
Jamaïque	6,8	5,1	4,9	7,2	16,3
Japon	0,4	0,0	0,8	0,0	1,8
Jordanie	3,6	0,0	3,9	3,4	15,1

Membre de l'OMC	Tous les produits	Médicaments	Fournitures médicales	Matériel médical	Produits de protection individuelle
Kazakhstan	5,3	0,2	13,0	1,1	5,2
Kenya	2,6	0,0	2,8	0,9	15,3
Koweït, État du	3,1	0,0	3,1	4,6	5,0
Lesotho	2,7	0,0	5,1	0,0	10,8
Libéria	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Macao, Chine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Macédoine du Nord	1,3	1,2	0,9	0,2	6,9
Madagascar	3,3	0,0	5,2	1,5	12,0
Malaisie	11,7	0,0	32,0	0,3	6,0
Malawi	3,9	0,0	5,1	0,8	17,2
Maldives	6,9	0,0	9,3	10,3	9,9
Mali	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Maroc	7,1	9,0	7,7	2,5	12,3
Maurice	0,6	0,0	0,7	0,0	3,8
Mauritanie	5,2	0,0	5,6	5,6	12,7
Mexique	4,6	5,5	5,1	2,3	8,1
Moldova, Rép. de	2,1	0,0	2,8	1,6	5,3
Mongolie	4,1	5,0	4,7	2,2	5,0
Monténégro	0,8	0,0	1,2	0,0	4,3
Mozambique	4,1	0,0	4,3	5,5	12,8
Myanmar	3,1	1,2	4,1	2,9	6,0
Namibie	2,7	0,0	5,1	0,0	10,8
Népal	9,4	12,0	9,5	4,8	14,7
Nicaragua	1,8	0,0	3,1	0,1	7,6
Niger	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Nigéria	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Norvège	0,6	0,0	1,7	0,0	0,0
Nouvelle-Zélande	0,8	0,0	0,9	0,8	3,0
Oman	2,7	0,0	3,0	4,6	5,0
Ouganda	2,7	0,0	2,5	1,1	17,8
Pakistan	10,0	10,9	13,4	3,6	13,1
Panama	1,6	0,0	2,2	1,3	5,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,8	0,0	0,5	0,0	6,8
Paraguay	7,4	7,5	10,0	2,3	13,0
Pérou	2,1	2,7	2,3	0,4	5,2
Philippines	2,5	2,2	3,4	0,4	7,1
Qatar	2,7	0,0	3,0	4,6	5,0
Rép. centrafricaine	8,8	5,0	9,1	6,8	21,0
Rép. dém. du Congo	9,1	10,5	10,2	5,2	14,2
RDP lao	7,3	9,4	6,5	5,4	12,1
République dominicaine	2,0	0,0	2,0	0,3	13,5
République kirghize	0,6	0,0	0,9	0,0	2,8
Rwanda	2,4	0,0	2,8	0,9	13,8
Sainte-Lucie	6,3	3,8	4,2	7,2	17,0
Saint-Kitts-et-Nevis	8,3	1,6	9,1	8,4	18,3
Saint-Vincent-et-les Grenadines	7,3	3,6	5,6	8,6	17,7
Samoa	6,1	0,0	6,6	8,0	10,3
Sénégal	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Seychelles	0,2	0,0	0,0	0,0	1,9
Sierra Leone	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Singapour	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sri Lanka	11,0	0,0	25,6	0,0	11,2
Suisse	0,7	0,0	0,8	0,0	5,2
Suriname	7,9	5,3	6,5	8,6	16,5
Tadjikistan	17,3	4,7	36,6	4,8	6,9
Taipei chinois	1,4	0,1	2,7	0,1	4,4
Tanzanie	2,6	0,0	2,8	0,9	15,3
Tchad	8,7	5,0	9,1	6,8	20,8
Thaïlande	7,2	7,6	11,9	0,8	7,4
Togo	5,3	0,0	6,1	5,6	18,8
Tonga	4,7	0,0	7,6	2,7	9,4
Trinité-et-Tobago	6,0	4,3	4,3	6,6	13,8
Tunisie	5,1	8,8	5,4	0,0	12,9
Turquie	2,0	0,0	3,9	1,0	4,0
Ukraine	1,8	0,0	2,6	1,2	4,0
Union européenne	1,5	0,0	3,2	0,2	3,9
Uruguay	7,8	7,7	10,2	2,3	15,4

Membre de l'OMC	Tous les produits	Médicaments	Fournitures médicales	Matériel médical	Produits de protection individuelle
Vanuatu	3,1	0,0	4,7	0,4	15,6
Venezuela	10,8	8,8	12,0	8,5	17,7
Viet Nam	2,8	0,8	4,3	0,2	11,4
Yémen	5,4	4,7	5,4	5,0	7,7
Zambie	3,8	0,0	2,6	4,0	15,8
Zimbabwe	7,1	3,7	10,7	2,2	18,8
